

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 JANVIER 2019

A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 28 janvier 2019 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL – Maire -.

Présents :

M. Jean-Pierre INGLES. M. Jackie COLL. Mme Françoise MARTIN. M. Jean-Louis BRUNET .
Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Monsieur Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Michel DE LA OSA. M. Alain FABRE. M. Serge ROSSELL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Joëlle GARCIA donne procuration à Mr André BATAILLE.

Absente : Mme Nadine SAIGNOL.

oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo

Monsieur Jean-Pierre ABEL - Maire - ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Emmanuelle BAILLY comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 décembre 2018

Monsieur Jean-Pierre ABEL – Maire - propose l'approbation du compte rendu de la séance du 26 décembre 2018 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** - à l'unanimité - d'approuver le compte rendu du 26 décembre 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Versement des acomptes subvention avant vote Budget Primitif 2019.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de verser une avance au titre de la subvention 2019 qui sera allouée à la Régie Municipale de l'Office de Tourisme pour faire face à ses charges de fonctionnement du 01 Janvier au 30 Avril 2019.

Le montant total de l'avance s'élève à 100 000€. Cette somme sera inscrite sur le Budget Primitif 2019 de la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE son accord.**

2. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Versement des acomptes participation de la Commune avant vote Budget Primitif 2019.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de verser des acomptes au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au titre de la participation de la Commune pour l'année 2019.

Le montant total des acomptes s'élève à 150 000€. Cette somme sera inscrite sur le Budget Primitif 2019 de la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE son accord.**

3. Commande Publique. Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création de boulodrome couvert et la création de la maison des chasseurs - 2019-01 -

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

Arrivé à 18 h 24 de Monsieur Jacques CARTIER - Conseiller Municipal -.

Examen du point n°3 – Commande Publique - *Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création de boulodrome couvert et la création de la maison des chasseurs - 2019-01 -*

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée afin de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé des travaux de création d'un boulodrome couvert et la création de la maison des chasseurs.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 400 000€HT.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée prévue aux articles 27 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

.Portail acheteur public (dématérialisation) : <http://www.lindependant-legales.com>

.Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

12 Bureaux d'Etudes ont demandé le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.

Date limite de réception des offres : vendredi 25 janvier 2019 à 12 heures 00 dernier délai.

Dossiers déposés :

04 bureaux d'études ont répondu à la consultation dans les délais :

- .CANDARCHITECTES – à ROQUES
- .MALLET/MORALES – à PARIS
- .SCP GOTANEGRE et VERMEESCH – Bourg Madame
- .ARCHI CONCEPT – Perpignan

Le lundi 28 janvier 2019 à 10 heures 00, une réunion a eu lieu en présence de :

- .Monsieur Jean-Pierre INGLES, Adjoint au Maire,
- .Monsieur Jackie COLL, Adjoint au Maire,
- .Monsieur Alain FABRE, Conseiller Municipal,
- .Monsieur Jean-Pierre BASSO, Conseiller Municipal
- .Monsieur Gilles GALTE, Secrétaire Général des Services.

Il a été procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 07 janvier 2019.

A l'issue de cette ouverture, après examen et analyse détaillée des offres, il a été noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous :

.Valeur technique de l'offre :	40%
.Prix des prestations :	60%

Attribution du marché :

Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle du Bureau d'Etudes - **CANDARCHITECTES - à ROQUES** – pour un taux de 6% soit un montant de 24 000€HT.

Compte tenu des éléments présentés, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de création d'un boulodrome couvert et la création de la maison des chasseurs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les actes afférents à ce dernier.

Le Conseil Municipal **DELIBERE** : - 8 Voix CONTRE - 1 ABSTENTION - 5 VOIX POUR -.

Après délibéré et divers échanges, le Conseil Municipal souhaite que le lieu d'implantation des deux structures soit revu mais qu'une priorité soit donnée à la création de la maison des chasseurs.

4. Personnel. Convention de mise à disposition - SIVU -.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de prolonger la convention de mise à disposition d'un agent du SIVU à la Collectivité à raison de 17,5 heures par semaine – (mi-temps) du 1^{er} Janvier au Décembre 2019.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à cette mise à disposition.

VOTE - Unanimité -.

5. Communauté de Communes. *Convention Communauté de Communes/Office de Tourisme.*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la compétence Promotion et Accueil est depuis le 1^{er} Janvier 2017 une compétence communautaire.

Une convention de gestion a été mise en place entre la Commune de BOLQUERE et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes afin de définir les conditions de gestion de l'accueil et de l'information auprès des visiteurs.

Celle-ci est arrivée à échéance au 31 décembre 2018.

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes a obtenu un délai de six mois afin de mettre en place cette compétence. Il convient de renouveler cette convention pour une durée de six mois - soit du 01 janvier 2019 au 30 juin 2019 -.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour la passation de cette convention. et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

6. Affaires techniques. *Mise en esthétique des Réseaux Basse Tension - Eclairage Public et communications électroniques - Rue des Esclosetes -*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - Rue des Esclosetes -.

Cette convention a pour objet :

- . de définir les modalités d'organisation et de coordination des travaux de dissimulation du réseau public de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques.
- . de définir les modalités de financement des travaux de mise en esthétique des réseaux entre les deux parties contractantes.

S'agissant des modalités financières, le montant total estimatif de l'opération s'élève à **61 718.40€TTC**. La part de la Commune s'élève à **34 325.70€TTC**.

Au regard des présentes modalités, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'approbation de la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - Rue des Esclosetes -.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

ACCEPTE tous les termes de la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - Rue des Esclosetes -.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

7. Dossiers subventions. Divers programmes.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que des projets sont et vont être lancés durant l'année 2019. Ces derniers peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès de différents organismes financiers.

A ce titre, Monsieur le Maire demande l'autorisation à déposer les différents dossiers de subventions.

VOTE - Unanimité -.

8. O.N.F. Etat d'assiette 2019.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur André BATAILLE - Conseiller Municipal – afin qu'il présente ce point.

Ce dernier indique qu'il y a lieu de prendre connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2019 par l'Office National des Forêts de la coupe suivante :

- parcelle 24.2 – surface de 4,80 hectares pour un passage en coupe d'amélioration,
- parcelle 24.3 – surface de 6,90 hectares pour un passage en coupe sanitaire,
- parcelle 24.5 – surface de 3,75 hectares pour un passage en coupe sanitaire,
- parcelle 27.3 – surface de 11,97 hectares pour un passage en coupe d'amélioration,
- parcelle 28.5 – surface de 0.93 hectares pour un passage en coupe d'amélioration,
- parcelle 18.4 – surface de 4,33 hectares pour un passage en coupe d'amélioration (lots sur pied).

Il informe l'Assemblée que 8 lots portés Bord de Piste et 16 lots sur pied pour 2019.

Ces parcelles feront l'objet d'une coupe de bois de délivrance qui permettra de subvenir aux besoins et aux demandes de la Commune concernant les lots d'affouage sur pied, les lots portés bord de piste et le bois énergie.

Les garants restent inchangés : MM. BATAILLE, ROSSELL, TUSET.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à cette inscription.

VOTE - Unanimité -.

QUESTIONS DIVERSES

9. Affaires associatives. Reversion solde Association Comité Animation.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, suite à l'Assemblée Générale de l'Association – Comité d'Animation - en date du 23 janvier 2019 -, nous avons été informés de la démission du Bureau, du Comité Directeur et des Membres de cette Association.

De ce fait, l'Association – Comité d'Animation – a décidé que l'excédent 2018 de cette Association d'un montant de 2 532.51€ soit partagé de la manière suivante :

- un chèque d'un montant de 2 400€, reversé à la Mairie pour un éventuel repreneur du Comité d'Animation.
- un solde de 132.51€ laissé sur le compte du Crédit Agricole.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à cette décision.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour cette reversion.

HABILITE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **20 heures 00**.

Jean-Pierre ABEL <i>Maire</i>	Jean-Pierre INGLES <i>Adjoint</i>	Jackie COLL <i>Adjoint</i>
Françoise MARTIN <i>Adjointe</i>	Jean-Louis BRUNET <i>Adjoint</i>	Emmanuelle BAILLY <i>Conseillère Municipale</i>
Jean-Pierre BASSO <i>Conseiller Municipal</i>	André BATAILLE <i>Conseiller Municipal</i>	Jacques CARTIER <i>Conseiller Municipal</i>
Michel DE LA OSA <i>Conseiller Municipal</i>	Alain FABRE <i>Conseiller Municipal</i>	Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT <i>Conseillère Municipale</i>
Joëlle GARCIA <i>Conseillère Municipale procuration à A. BATAILLE</i>	Serge ROSSELL <i>Conseiller Municipal</i>	Nadine SAIGNOL <i>Conseillère Municipale</i> ABSENTE